

Allocations familiales—Loi

tre, mais je suppose qu'il ne sert à rien de s'en tenir à de petites questions, car si nous passons à des questions plus longues nous n'avons droit qu'à une seule question. Nous pouvons tous en tirer une leçon.

● (1130)

Le ministre a qualifié l'attitude de l'opposition officielle de «déhonorante» et d'«incroyable». J'estime qu'avant la fin du débat, les Canadiens qui nous regardent aujourd'hui pourront juger par eux-mêmes qui tente d'être malhonnête et se conduit de façon encourageable.

Lorsqu'on examine cette mesure législative et l'attitude du parti libéral depuis six ans, monsieur le Président, une seule conclusion s'impose. Le soutien économique que le gouvernement canadien accorde aux familles par le biais du régime fiscal, du crédit d'impôt-enfant, de l'exemption de l'impôt sur le revenu et des allocations familiales ne relève plus du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) mais du ministre des Finances (M. Lalonde).

Quand je pense que le parti libéral réussira à faire adopter cette mesure aujourd'hui et qu'il agit déjà comme si c'était fait—que ce soit légal ou pas, ce que nous ne découvrirons probablement jamais—je suis à peu près certain que l'aide aux familles dépendra dans une proportion de 60 p. 100 environ du ministre des Finances, que la mesure en question sera examinée par le comité parlementaire des questions économiques, et que les députés qui siègent au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales n'étudieront la question que dans une proportion de 40 p. 100. Voilà ce qui se produit depuis six ans.

Si vous remontez assez loin dans le passé, vous vous rappellerez que c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui avait l'habitude de décider de l'aide à accorder aux familles ayant des enfants. Je trouve plutôt désagréable, et tout député devrait ressentir la même chose, de constater que nous enlevons maintenant cette responsabilité législative au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour la donner au ministre des Finances. Je signale que les différentes personnes qui siègent à ces comités ont des intérêts divers. Nous sommes en train d'établir un très dangereux précédent.

Nous agissons comme si ce projet de loi était une mesure isolée qui se trouve à être débattue en janvier et février 1983. Je rappelle aux députés et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) que c'est avec l'accord de madame le ministre et du cabinet que le gouvernement libéral a suspendu l'indexation des allocations familiales en 1976. Le montant de base des allocations familiales a été réduit en 1976 à la suite d'un vote majoritaire des députés libéraux à la Chambre.

Je rappelle aux députés qu'en 1978, les allocations familiales avaient grimpé à \$28 par enfant. Cette même année, le gouvernement libéral a réussi à faire voter un projet de loi visant à réduire ces allocations à \$20. C'est le ministre des Finances qui a fait en sorte de réduire ces allocations de \$8. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le comité permanent se sont fait forcer la main.

A la fin de 1982, soit quatre ans après cette réduction de 25 p. 100 des allocations familiales, et encore aujourd'hui, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous incite

à adopter cette mesure législative qui cherche à les réduire encore davantage. Les députés feraient bien de songer à l'avenir. Voulons-nous vraiment que ce soit le ministre des Finances qui arrête la politique canadienne de soutien aux familles? Est-ce que nous souhaitons vraiment que ce soit un comité de la Chambre qui dicte la politique familiale du gouvernement canadien? Je dirai avec toute la sincérité dont je suis capable que ce n'est là ni mon vœu ni celui de mon parti. Nous ne croyons pas que ce soit dans l'intérêt bien compris des Canadiens.

Ce projet de loi ayant subi la deuxième lecture à la Chambre, nous l'avons reçu au comité en décembre. Les députés libéraux qui faisaient partie du comité ont manifesté ouvertement qu'ils entendaient se prévaloir de leur majorité pour obliger le comité à expédier en vitesse l'examen de ce projet de loi.

A cause de la clôture, nous avons consacré une seule journée à la Chambre à l'étude de ce bill. La majorité libérale a muselé l'opposition. Elle nous prive en quelque sorte, au moyen de la clôture, du droit que nous avons de dire ce que nous pensons de ce projet de loi et des deux autres sur les pensions. Les Canadiens se rendent compte que les libéraux ont procédé de la même façon au comité, qu'ils ont profité de leur majorité pour faire adopter ce projet de loi au comité et le renvoyer à la Chambre en toute hâte.

Quand le gouvernement hâte ainsi l'examen d'un projet de loi au comité, il limite le nombre des personnes qui peuvent venir témoigner. Il prive les députés du droit d'entendre ce que les gens ont à dire de bon ou de mauvais d'une mesure. Dans le cas des bills qui réduisent les hausses de pensions des personnes âgées et l'aide aux familles, le gouvernement libéral a utilisé sa majorité pour écourter le débat à la Chambre et pour priver les Canadiens du droit de se faire entendre au comité.

Cette atteinte aux principes démocratiques montre encore une fois que le gouvernement cherche constamment depuis trois ans à nous imposer tout d'abord une constitution sans nous permettre de l'examiner à fond, puis un ensemble de mesures énergétiques qui nous a obligés à laisser la sonnerie retentir pendant deux semaines simplement parce que nous voulions défendre la démocratie, et nous faire entendre. Il a cherché à nous imposer deux budgets MacEachen qui ont ruiné le Canada. C'est toujours la même histoire!

Le premier ministre (M. Trudeau) et les ministres ne veulent pas croire que les Canadiens ont choisi pour les représenter à la Chambre des députés compatissants et dévoués qui devraient avoir voix au chapitre. Ils ne tiennent aucun compte des avis contraires et il faut leur asséner des coups de massue pour qu'ils s'aperçoivent de notre présence. Il faut sans cesse revenir à la charge pour leur faire voir la logique de notre raisonnement ou de celui des Canadiens.

Au cours des quelques jours où nous avons examiné le projet de loi au comité, nous avons entendu des témoins. J'aimerais rappeler qui étaient ces témoins et ce qu'ils ont dit au sujet du bill. Nous avons entendu les porte-parole du Comité d'action nationale, un groupe d'Ottawa qui représente les Canadiennes de toutes les régions du Canada et qui nous a fait bien comprendre qu'il ne fallait pas adopter cette mesure.